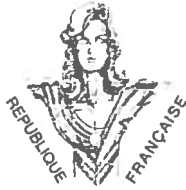


Morette, le 9 mars 2015

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



MAIRIE
DE
MORETTE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le trois mars à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Aude PICARD WOLFF, Maire.

Présents : MMES et MM Cyril BIETRIX-OGIER, Gérard BOURGEAT, Lionel CARLIN, Franck DORIOL Yves MOUNIER, Hélène REYNAUD, Christelle VUILLEROT, Stéphane LACHAUD, Florent ZANELLO.

Pouvoirs : Jean-Pierre DEZANET donne pouvoir à Yves MOUNIER

Mme Christelle VUILLEROT a été nommée secrétaire.

1 – Critères d'appréciation dans le cadre de l'entretien professionnel des agents communaux **DELIBERATION 2015-09**

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entretien professionnel est désormais obligatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation.

La valeur professionnelle des agents sera appréciée sur la base de critères déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité.

Les critères porteront sur :

- les résultats professionnels et réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles (compétences techniques liées au poste, qualité du travail effectué, sens de l'organisation, respect des délais, esprit participatif, force de proposition),
- les qualités relationnelles (avec les collègues de travail, la hiérarchie, les usagers).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2 – Adoption de l'avant-projet de l'aménagement de sécurité sur la RD154A et arrêt des modalités de financement pour financement D.E.T.R
DELIBERATION 2015-10

Cette délibération annule et remplace la délibération 2015-04 du 20 janvier 2015.

Madame la Maire informe le conseil municipal sur la nécessité de travaux de sécurisation sur la RD154A par la création d'un déport de chaussée visant à réduire la vitesse, et la création d'un passage sécurisé pour les piétons et les cyclistes pour un coût total HT de 52 330 €. Elle dit qu'à ce titre une subvention de l'État peut être demandée dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement Territoires Ruraux) afin de compléter le plan de financement.

Madame la maire demande de délibérer et de solliciter l'aide de l'État utile à la réalisation de ces travaux.

Elle présente l'avant-projet pour cette opération ainsi que le plan de financement.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin d'adopter l'avant-projet ainsi que le plan de financement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – Acquisition emplacement réservé N°5 pour aménagement de sécurité

L'emplacement réservé N°5 du PLU se situe sur la Voie Communale N°1 et a pour objectif de permettre un arrêt sécurisé des cars. Madame la Maire propose de repousser cette délibération lors d'un prochain conseil municipal.

4 – Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Social de Voiron
DELIBERATION 2015-11

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une convention relative à une participation financière de la commune aux frais de fonctionnement du centre médico-social de Voiron dont la participation financière de la commune est calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire 2014, sur la base forfaitaire de 0,56 € par enfant.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5 – Demande de subvention exceptionnelle au Conseil Général pour mise au gabarit départemental d'une voie communale

Le Conseil Général de l'Isère a donné en mars 2014 un accord de principe pour le classement de la Voie Communale N°1 en Route Départementale et par conséquent le déclassement d'une partie de la RD 154A (au niveau de Champériou) en Voie Communale. Ce classement de la VC N°1 en Route Départementale nécessiterait une mise au gabarit départemental de celle-ci.

Madame la Maire propose de repousser cette délibération lors d'un prochain conseil.

En raison des enjeux budgétaires importants, le Conseil Municipal désire étudier toutes les possibilités concernant la VC N°1: remise en état de la VC N°1 accompagnée d'aménagements ou bien classement en Route Départementale et mise au gabarit, avec ou sans cheminement piétonnier pour les deux options.

Autres points :

- Débat d'orientation budgétaire
- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, un temps de parole est donné au public.
La séance est levée à 23H51.

La 3^{ème} Adjointe :
Christelle VUILLEROT



La Maire :
Aude PICARD WOLFF

